



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE 17 AVRIL A VINGT HEURES,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 10

PRESENTS : Claire TRAMIER, Yoann DORNER, Stéphane MENAGER, Hervé MOINAUD, Isabelle BALBINE, Alice DOUAUD, Christine BRETECHE

ABSENTS EXCUSES :

Ghislaine CHANTEAU, procuration à Claire Tramier

Anne BRASSET, procuration à Alice Douaud

Pascal PRODEAU, procuration à Stéphane MENAGER

Maxence AUTIER

Eva ANDREY

Secrétaire de séance : Isabelle BALBINE

➤ **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du lundi 13 mars 2023 à l'unanimité.**

➤ **Vote du compte de gestion 2022 du budget « logements sociaux »**

Après présentation des comptes de dépenses et recettes, les décisions modificatives réalisées et après s'être assurés de la conformité de l'exercice 2022 avec le compte administratif de la commune 2022. Il est constaté que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni réserve. Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité l'approbation du compte de gestion 2022 du budget logements sociaux

➤ **Vote du compte administratif 2022 du budget « logements sociaux »**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yoann DORNER, adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		9 118,93 €		20 928.70 €
Opération de l'exercice	0,00 €	15 000.00 €	4 877.20 €	9 804.08 €
Affectation 1068				
Totaux	0,00 €	24 118.93 €	4 877.20 €	30 732.78 €
TOTAUX		24 118.93 €		30 732.78 €

Madame la Maire se retire de la salle pour laisser les membres présents procéder au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et les résultats tels que définis ci-dessus.

➤ **Affectation du résultat d'exploitation – logements sociaux - 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de la section de fonctionnement de 25 855.58 €

- un excédent de la section d'investissement de 24 118.93 €
- DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
SECTION DE FONCTIONNEMENT
25 855.58 € seront affectés à l'excédent de fonctionnement du budget principal « commune »
SECTION D'INVESTISSEMENT
24 118.93€ seront affectés à l'excédent d'investissement du budget principal « commune)

➤ **Affectation du résultat d'exploitation – budget principal commune - 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 105 265.52 euros
- DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

A) EXCEDENT au 31/12/2022	105 265.52
Solde disponible :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068/investissement)	28 815.44
* affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) (Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créateur pour euros)	76 450.08

➤ **Vote du budget principal commune - 2023**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires, pour l'année 2023. Le Budget primitif s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 700 066.56 €
Recettes 700 066.56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 777 080.92 €
Recettes 777 080.92 €

➤ **Dénomination d'une allée suite à un permis d'aménager**

Un permis d'aménager a été accordé avec la création d'une voie de circulation desservant 7 lots à bâtir, parcelle ZO100 (derrière le cimetière). Dans l'attente de la mise en place de l'adressage sur la commune de Lavau-sur-Loire, dans les prochains mois, il convient d'officialiser cette nomination. Il est proposé d'utiliser la dénomination de la parcelle au cadastre « le bossi » et de nommer la voie : allée du bossi. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette nomination de voie.

➤ **Vote du projet et du budget concernant de l'aménagement du port**

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, Loire-Atlantique Développement-SPL a été désigné pour la mise en œuvre du projet par délibération du 01/07/2022. Une présentation de la version définitive de l'aménagement est diffusée aux élus, ainsi qu'un devis estimatif. Des réserves sont évoquées concernant les parterres (éventualité d'un projet citoyen, ou autre) ; le nettoyage des pavés au jet haute pression fera l'objet d'une décision ultérieure. L'écoulement des eaux pluviales et des marées est une préoccupation forte et une attention particulière devra être portée à ce sujet durant le chantier et après. Le montant du budget total estimé, HT 229 178.50 €, TTC 275 014.20 €. Approbation à l'unanimité du projet du budget s'y rapportant

➤ **Divers**

Réunion publique, le 6 juin à 19h pour une présentation de « Bouge ton Coq »